

LISTE RÉCAPITULATIVE

Séance du 25 septembre 2024

DATE	NUMERO	OBJET	PAGE
25/09/2024	DE_001_2024	Adressage -Nommage et au numérotage des voies et lieux-dits de la commune	3
25/09/2024	DE_002_2024	Convention Gestion service ALSH périscolaire Communauté de communes du Limouxin	2
25/09/2024	DE_003_2024	ADHESION AU CONTRAT DASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DU CENTRE DE GESTION 11	3
26/09/2024	DE_004_2024	Délibération de la décision modificative n°1 - AJAC 2024	2
25/09/2024	DE_005_2024	Constitution de groupements de commande avec la Communautés de communes du Limouxin.	1
21/10/2024	DE_006_2024	Délibération de la décision modificative n°2 - AJAC 2024	2

République Française
Département : AUDE
Arrondissement : Limoux
AJAC - Commune

Séance du mercredi 25 septembre 2024

Délibération N° DE_006_2024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
10	7	8
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
0	0	0
Résultat du vote : ajournée		

Le vingt-cinq septembre deux mille vingt-quatre, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL), sous la présidence de Gérard CHAUMOND.

Présents : Gérard CHAUMOND, Laurence BELARD, Sandra PLANET-CANTALOU, Marie-Claude MARCON, Laurence PLANTIE, Sophie RICARD, Bertrand RIGAUD
Représentés : Evelyne SOULA représentée par Sandra PLANET-CANTALOU
Absents et Excusés : Robert BARRIA, Roger CIAMPI

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Laurence BELARD est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Délibération de la décision modificative n°2 - AJAC 2024

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
		0	0
TOTAL FONCTIONNEMENT		0	0
Investissement		Recettes	Dépenses
212 - 0	Agencements et aménagements de terrains	0	4 602,2
2151 - 0	Réseaux de voirie	0	-4 602,2
TOTAL INVESTISSEMENT		0	0

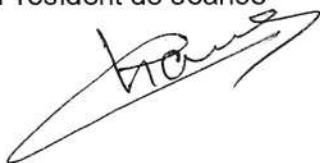
Date de transmission de l'acte: 21/10/2024
Date de réception de l'AR: 21/10/2024
011-211100037-DE_006_2024-DE
A G E D I

DE_006_2024

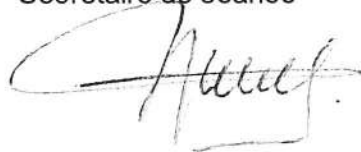
TOTAL		0	0
-------	--	---	---

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Gérard CHAUMOND
Président de séance



Laurence BELARD
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 21/10/2024
Date de reception de l'AR: 21/10/2024
011-211100037-DE_006_2024-DE
A G E D I

DE_006_2024

Séance du mercredi 25 septembre 2024

Délégation N° DE 005 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
10	7	8
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
8	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-cinq septembre deux mille vingt-quatre, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL), sous la présidence de Gérard CHAUMOND.

Présents : Gérard CHAUMOND, Laurence BELARD,
Sandra PLANET-CANTALOU, Marie-Claude MARCON,
Laurence PLANTIE, Sophie RICARD, Bertrand RIGAUD
Représentés : Evelyne SOULA représentée par Sandra
PLANET-CANTALOU

Absents et Excusés : Robert BARRIA, Roger CIAMPI

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Laurence BELARD est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Constitution de groupements de commande avec la Communautés de communes du Limouxin.

La loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 dite Engagement et proximité a consacré expressément les groupements de commande entre EPCI et communs membres dans le but de les favoriser.

Lorsqu'un groupement de commandes est constitué entre des communes membres d'un même établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, celles-ci peuvent confier à titre gratuit à l'EPCI, par convention, la charge de mener tout ou partie de la procédure de passation ou de l'exécution d'un ou de plusieurs marchés publics au nom et pour le compte des membres du groupement, indépendamment des compétences de l'EPCI et même si ce dernier n'est pas membre du groupement.

Vu l'article L5211-4-4 du Code général des collectivités territoriales :

Vu les statuts de la Communauté de communes du Limouxin et notamment son article 6 :

Vu l'article 2113-6 du Code de la commande publique :

Considérant l'opportunité la commune de recourir à des groupements de commande dans le cadre de marchés de fournitures courantes et de prestations de service ;

Le Conseil ouï le rapporteur et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la convention constitutive de groupement de commandes désignant la Communauté de Communes du Limouxin comme coordonnateur du groupement ;

Date de transmission de l'acte: 17/10/2024
Date de reception de l'AR: 17/10/2024
011-211100037-DE_005_2024-DE
A G E D I

DE 005 2024

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **D'ADHERER** au groupement de commandes ;

Gérard CHAUMOND
Président de séance

Laurence BELARD
Secrétaire de séance

République Française
Département : AUDE
Arrondissement : Limoux
AJAC - Commune

Séance du mercredi 25 septembre 2024

Délibération N° DE_004_2024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
10	7	8
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
8	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-cinq septembre deux mille vingt-quatre, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL), sous la présidence de Gérard CHAUMOND.

Présents : Gérard CHAUMOND, Laurence BELARD, Sandra PLANET-CANTALOU, Marie-Claude MARCON, Laurence PLANTIE, Sophie RICARD, Bertrand RIGAUD
Représentés : Evelyne SOULA représentée par Sandra PLANET-CANTALOU

Absents et Excusés : Robert BARRIA, Roger CIAMPI

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Laurence BELARD est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Délibération de la décision modificative n°1 - AJAC 2024

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
011 - 61558	Entretien autres biens mobiliers	0	-450
011 - 6156	Maintenance	0	450
011 - 615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0	-625,68
011 - 613	Locations	0	625,68
011 - 60633	Fournitures de voirie	0	-300
011 - 60632	Fournitures de petit équipement	0	400
011 - 6068	Autres matières et fournitures	0	-100

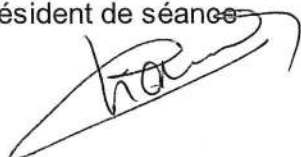
Date de transmission de l'acte: 30/09/2024
Date de reception de l'AR: 30/09/2024
011-211100037-DE_004_2024-DE
A G E D I

DE_004_2024

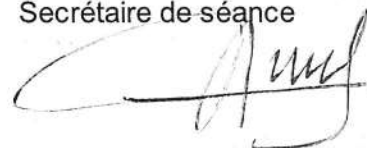
011 - 627	Services bancaires et assimilés	0	0,86
011 - 6064	Fournitures administratives	0	-0,86
TOTAL FONCTIONNEMENT		0	0
Investissement		Recettes	Dépenses
2184 - 0	Matériel de bureau et mobilier	0	-5 104,2
212 - 0	Agencements et aménagements de terrains	0	7 104,2
2151 - 0	Réseaux de voirie	0	-2 000
TOTAL INVESTISSEMENT		0	0
TOTAL		0	0

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Gérard CHAUMOND
Président de séance



Laurence BELARD
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 30/09/2024
Date de reception de l'AR: 30/09/2024
011-211100037-DE_004_2024-DE
A G E D I

DE_004_2024

République Française
Département : AUDE
Arrondissement : Limoux
AJAC - Commune

Séance du mercredi 25 septembre 2024

Délibération N° DE_003_2024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
10	7	8
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
8	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-cinq septembre deux mille vingt-quatre, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL), sous la présidence de Gérard CHAUMOND.

Présents : Gérard CHAUMOND, Laurence BELARD, Sandra PLANET-CANTALOU, Marie-Claude MARCON, Laurence PLANTIE, Sophie RICARD, Bertrand RIGAUD
Représentés : Evelyne SOULA représentée par Sandra PLANET-CANTALOU

Absents et Excusés : Robert BARRIA, Roger CIAMPI

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Laurence BELARD est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : ADHESION AU CONTRAT DASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DU CENTRE DE GESTION 11

Le Maire rappelle :

- Qu'en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986

Le Maire expose :

- Que le Centre de Gestion a communiqué à la Commune les résultats la concernant.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ; non encore codifié ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Date de transmission de l'acte: 26/09/2024
Date de réception de l'AR: 26/09/2024
011-211100037-DE_003_2024-DE
A G E D I

DE_003_2024

Article 1^{er} : d'accepter la proposition suivante :

Assureur : **CNP Assurances**

Courtier : **Willis Towers Watson France**

Durée du contrat : 4 ans (date d'effet au 01/01/2025).

Préavis : contrat résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

Agents Permanents (Titulaires ou Stagiaires) affiliés à la C.N.R.A.C.L.

Risques garantis :

- Décès
- Congé pour invalidité temporaire imputable au service
- Longue maladie, maladie longue durée
- Maternité y compris congés pathologiques / Adoption / Paternité et accueil de l'enfant
- Maladie ordinaire ou temps partiel pour raison thérapeutique sans arrêt préalable à l'expiration d'une période de franchise mentionnée à l'acte d'engagement
- Temps partiel pour raison thérapeutique consécutif à un arrêt, mise en disponibilité d'office pour raison de santé, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire
- Maintien du demi-traitement pour les agents ayant épuisé leurs droits à prestations

Conditions : (garanties/franchises/taux)

Garanties IJ 100%		
GARANTIES ET FRANCHISES	TAUX	CHOIX*
Tous les risques, avec une franchise de 10 jours sur l'ensemble des arrêts (sauf maternité sans franchise)	8.09%	X
Tous les risques, avec une franchise de 15 jours sur l'ensemble des arrêts (sauf maternité sans franchise)	7.61%	
Tous les risques, avec une franchise de 30 jours sur l'ensemble des arrêts (sauf maternité sans franchise)	6.12%	

*Cocher la proposition retenue

Agents Titulaires ou Stagiaires non-affiliés à la C.N.R.A.C.L. et des Agents Non-Titulaires ou Agents affiliés I.R.C.A.N.T.E.C

Risques garantis :

- Congé pour invalidité imputable au service
- Grave maladie
- Maternité (y compris congés pathologiques) / Adoption / Paternité et accueil de l'enfant
- Maladie ordinaire à l'expiration d'une période de franchise mentionnée à l'acte d'engagement
- Reprise d'activité partielle pour motif thérapeutique

Conditions : (garanties/franchises/taux)

Garanties IJ 100%		
GARANTIES ET FRANCHISES	TAUX	CHOIX*
Date de transmission de l'acte: 26/09/2024 Date de reception de l'AR: 26/09/2024 011-211100037-DE_003_2024-DE A G E D I	se de 10 jours par arrêt en maladie 1.10%	X

DE_003_2024

ordinaire		
Tous les risques, avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire	1.02%	
Tous les risques, avec une franchise de 30 jours par arrêt en maladie ordinaire	0.92%	

**Cocher la proposition retenue*

Il est précisé que ces taux n'intègrent pas la rémunération du centre de gestion au titre de la réalisation de la présente mission facultative.

Article 2 : d'autoriser le Maire à signer les conventions en résultant.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Gérard CHAUMOND
Président de séance

Laurence BELARD
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 26/09/2024
Date de reception de l'AR: 26/09/2024
011-211100037-DE_003_2024-DE
A G E D I

DE_003_2024

République Française
Département : AUDE
Arrondissement : Limoux
AJAC - Commune

Séance du mercredi 25 septembre 2024

Délibération N° DE_002_2024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
10	7	8
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
8	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-cinq septembre deux mille vingt-quatre, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL), sous la présidence de Gérard CHAUMOND.

Présents : Gérard CHAUMOND, Laurence BELARD, Sandra PLANET-CANTALOU, Marie-Claude MARCON, Laurence PLANTIE, Sophie RICARD, Bertrand RIGAUD
Représentés : Evelyne SOULA représentée par Sandra PLANET-CANTALOU

Absents et Excusés : Robert BARRIA, Roger CIAMPI

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Laurence BELARD est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Convention Gestion service ALSH périscolaire Communauté de communes du Limouxin

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le syndicat de la Vallée du Cougain avait signé une convention relative à la gestion du service d'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) pour le temps périscolaire du mercredi.

Pour des raisons financières liées aux coûts de participation des communes, le comité syndical a décidé de résilier cette convention. Les enfants domiciliés sur les communes membres du Syndicat n'auront plus accès à Ninaute les mercredis (hors vacances scolaires).

Chaque commune peut décider individuellement de conventionner pour **continuer** à proposer ce **service** à ses administrés.

Actuellement, deux enfants d'Ajac fréquentent le centre de Ninaute, les mercredis, hors vacances scolaires, cet effectif pouvant varier.

Où **cet exposé**, et après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Date de transmission de l'acte: 26/09/2024
Date de réception de l'AR: 26/09/2024
011-211100037-DE_002_2024-DE
A G E D I

DE_002_2024

DECIDE la continuité du service de l'accueil au ALSH de Ninaute les mercredis en période
périscolaire . **PRECISE** que chaque année, après étude du coût du service, le nombre
d'enfants en étant **l'enjeu**,

le maintien de ce dernier, sera réexaminé.

AUTORISE M. le Maire à signer la convention avec la Communauté de
communes du Limouxin. **DIT** que dans le prochain budget, le montant sera
inscrit.

Fait et délibéré en **Mairie**, les jours, mois et an que dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Gérard CHAUMOND
Président de séance

Laurence BELARD
Secrétaire de séance



A handwritten signature of Laurence Belard.

Date de transmission de l'acte: 26/09/2024
Date de reception de l'AR: 26/09/2024
011-211100037-DE_002_2024-DE
A G E D I

DE_002_2024

République Française
Département : AUDE
Arrondissement : Limoux
AJAC - Commune

Séance du mercredi 25 septembre 2024

Délibération N° DE_001_2024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
10	7	8
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
8	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-cinq septembre deux mille vingt-quatre, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL), sous la présidence de Gérard CHAUMOND.

Présents : Gérard CHAUMOND, Laurence BELARD, Sandra PLANET-CANTALOU, Marie-Claude MARCON, Laurence PLANTIE, Sophie RICARD, Bertrand RIGAUD
Représentés : Evelyne SOULA représentée par Sandra PLANET-CANTALOU
Absents et Excusés : Robert BARRIA, Roger CIAMPI

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Laurence BELARD est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Adressage -Nommage et au numérotage des voies et lieux-dits de la commune

Par délibération n° 2024_002 du 10 janvier 2024,

Le Conseil municipal a validé le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies et lieux-dits de la commune, et autorisé l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre.

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune.

La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies, il est demandé au Conseil municipal :

- de **VALIDER** les noms attribués à l'ensemble des voies communales et privées ouvertes à la circulation et des lieux-dits (liste en annexe de la présente délibération),

Date de transmission de l'acte: 26/09/2024

Date de réception de l'AR: 26/09/2024

011-211100037-DE_001_2024-DE

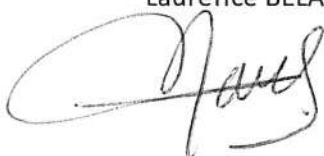
A G E D I

DE_001_2024

- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- d'**ADOPTER** les dénominations suivantes : - Chemin d'Aragnou.
- Chemin des Cammas
- Route de Chalabre- voie communale n°8

Fait à Ajac, le 25/09/2024

Le secrétaire de séance, Le maire,
Laurence BELARD Gérard CHAUMOND



Date de transmission de l'acte: 26/09/2024
Date de reception de l'AR: 26/09/2024
011-211100037-DE_001_2024-DE
A G E D I

DE_001_2024

type	nom	nbre_de_num	numeros
voie	Bellevue	3	1 3 5
voie	Bois de l'Auzine	2	2 4
voie	chemin d'Aragnou	2	2 4
voie	Chemin de la fontaine	3	1 1bis 3
voie	Chemin de la Glaciere	2	1 3
voie	Chemin des Bordes	3	1 6 8
voie	Chemin des Horts	2	2 4
voie	chemin du Cammas	1	1
voie	Chemin du Moulin	14	2 3 3 4 5 6 7 8 9 10 12 12bis 14 16
voie	chemin du rietou	14	1 4 5 6 7 8 10 11 12 12bis 14 16 18 20
voie	Coumelhabou	3	1 3 4
voie	Grand-rue	4	1 2 4 6
voie	Impasse de la Glaci�re	7	1 2 3 4 4bis 6 8
voie	Impasse du M�rier	6	2 4 6 8 10 12
voie	Lauriole	1	1
voie	M�terie revel Les Rebelles	1	1
voie	Pech Redon	3	2 4 6
voie	Place d'Anis	10	1 2 3 4 5 6 7 8 9 9bis
voie	Place de l'Eglise	5	1 1bis 2 4 6
voie	Place Dujardin Beaumetz	3	2 4 6
voie	Route de Chalabre	21	1 2 4 5 9 11 12 13 13bis 14 15 16 17 19 21 22 23 25 28 10
voie	Route de Limoux	4	2 2bis 4 8
voie	Rue de la Forge	7	1 2 3 4 6 8 12
voie	Rue de la Mairie	17	2 3 5 6 7 8 10 12 13 13bis 14 15 15bis 17 19 20 22
voie	Rue des Grenadiers	2	1 2
voie	Rue des Remparts	10	1 2 3 5 8 10 11 12 15 17
voie	Rue du Ch�teau	6	1 2 3 4 6 8
voie	Rue du Mar�chal de L�vis	7	2 4 6 8 10 13 14
voie	Verdaux	1	1

Liste voies communales et priv es ouvertes   la circulation et des lieux-dits

Ainsi fait et d lib r , les jour mois et an que dessus.

G rard CHAUMOND
Pr sident de s ance



Laurence BELARD
Secr taire de s ance

Date de transmission de l'acte: 26/09/2024
Date de reception de l'AR: 26/09/2024
011-211100037-DE_001_2024-DE
A G E D I

DE_001_2024